



Agenda

Lundi 14 octobre

-10h : Entretien académique sur « *Le rayonnement artistique de la France* (grande salle des séances) avec une introduction de **Georges-Henri SOUTOU** et une communication de **Jean-Robert PITTE** sur la gastronomie.

-12h30 : Déjeuner des académiciens.

-15h : **Laurent PETITGIRARD**, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, « *Les Arts français à l'étranger : rayonnement et disparités* ».

Lundi 21 octobre

-15h : Séance solennelle de rentrée des cinq Académies sur le thème « Le chaos » (sous la Coupole).

-19h : Conférence de Suzanne BERGER, professeure de sciences politiques à l'Institut de technologie du Massachusetts (MIT) en partenariat avec *Sociétal* : « *Mondialisation et Démocratie* » (grande salle des séances).

Lundi 28 octobre

Pas de séance.

-18h : Entretiens de la gouvernance publique sur le thème « Les mots qui font société » (grande salle des séances).

Lundi 4 novembre

-15h : Séance solennelle de rentrée de l'Académie (sous la Coupole).



Élection des correspondants

Le lundi 30 septembre, en séance, il a été procédé à l'élection de huit correspondants : Dans la section Législation, droit public et jurisprudence, Lord Jonathan Mance, juge et ancien Président de la Cour suprême du Royaume-Uni, a été élu à la place laissée vacante par le décès de Pierre Gannagé.

Dans la section Histoire et Géographie, Monsieur Jean Vitaux, historien de la gastronomie, a été élu à la place laissée vacante par le décès de Guy Thuillier.

Dans la section générale, Monsieur Alain Dejammet, diplomate, a été élu à la place laissée vacante par le décès de Philippe de Woot.

Dans la section Philosophie, Monsieur Thomas De Koninck, spécialiste de la dignité humaine, de l'éducation et des questions ultimes, a été élu à la place laissée vacante par le décès de Peter Kemp ; Monsieur Philip Pettit, professeur de philosophie politique à l'Université de Princeton, a été élu à la place laissée vacante par le décès de Maurizio Malaguti.

Dans la section Morale et Sociologie, Monsieur Christophe Jaffrelot, spécialiste des sociétés et des systèmes politiques du sous-continent indien, a été élu à la place laissée vacante par le décès de Jean Auba. Monsieur Luis Arroyo Zapatero, juriste et directeur de l'Institut du droit pénal européen et international, a été élu à la place laissée vacante par le décès d'Evelyne Sullerot. Monsieur Maurice Quenet, historien du droit et ancien recteur d'académie, a été élu à la place laissée vacante par le décès de Denis Szabo.

Séance du lundi 7 octobre

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 30 septembre, le président **Georges-Henri Soutou** fait procéder aux dépôts d'ouvrages. **Monsieur Stirn** dépose l'ouvrage de David Djaïz, *Slow démocratie*, (Allary éditions, 2019, 313 p.), **Monsieur Tulard** dépose le *Dictionnaire du cinéma italien. De la marche sur Rome à la République de Salò. 1922-1945*, d'Alessandro Corsi (Vendémiaire, 2019, 642 p.). **Monsieur Soutou** dépose deux ouvrages : Pierre Rigoulot, *Points chauds de la guerre froide (1946-1989)* (L'Archipel, 2019, 336 p.), Laurence Saint-Gilles, *Les Etats-Unis et la nouvelle guerre froide* (Sorbonne Université Presses, 2019, 236 p.).

Le président introduit ensuite la communication de Serge Sur : « *L'influence française sur le droit international* ». L'orateur commence en rappelant que si le droit international n'est qu'une partie de l'action extérieure de la France, c'est une partie importante et grandissante. Le droit international, tel que défini dans le Statut de la Cour internationale de Justice, consiste en une série de conventions internationales (les grands traités multilatéraux dont la Charte des Nations Unies est l'archétype), la coutume internationale et des principes généraux de droit. Il diffère en cela profondément du droit français qui est un droit écrit et soigneusement hiérarchisé. Le droit international n'a donc ni objet particulier, ni idéologie donnée. Contrairement à certains pays, la France est un Etat qui croit au droit international. Elle participe très largement aux conventions internationales et les applique généreusement en droit interne. De plus, la France est plutôt une puissance juridiquement conservatrice : elle est satisfaite, dans l'ensemble, de l'état actuel du droit international. Enfin, elle affiche toujours une nette préférence pour le droit écrit et accepte mal des notions comme le *jus cogens* ou le *Soft Law* (règles non obligatoires), normes provenant d'organisations internationales. L'influence française sur le droit international peut s'exercer à travers trois approches : celle des légistes qui sont des juristes organiques, au service de l'Etat ; celle des juristes, en principe indépendants, qui analysent le droit et formalisent des théories et des doctrines ; enfin, celle des visionnaires, ces publicistes qui recherchent le bon droit et militent pour sa reconnaissance. Si dans les instances internationales, l'influence de la France est en déclin (exception faite de son rôle au conseil de sécurité de l'ONU), et ce au profit de l'affirmation du droit coutumier et de la procédure anglo-saxonne, la place de la doctrine française est plus affermie sur le plan européen. Elle le doit à deux institutions - l'Annuaire français de droit international et la Société française pour le droit international - et à l'héritage de grandes figures visionnaires (de Bodin à Cassin) qui ont contribué à forger les grands concepts organisateurs du droit international. A l'issue de sa communication, Monsieur Sur a répondu aux questions et observations de **MM. Georges-Henri Soutou, Pierre Delvolvé, Bruno Cotte, Madame Marianne Bastid-Bruguère, MM. Jean-Claude Trichet, Philippe Levillain, Jacques de Larosière.**

Dans la presse et sur les ondes

Jean-Claude Trichet a donné jeudi 26 septembre une interview à la BBC London sur la situation économique mondiale et européenne. Le lendemain, il était à Francfort pour présider un panel dans le colloque annuel du Conseil européen du risque systémique, chargé de la réglementation macroprudentielle du système financier au sein de l'Union européenne en vue de contribuer à la prévention ou à l'atténuation de risques systémiques quant à la stabilité financière dans l'Union européenne, et sur les progrès nécessaires.

« Et si le réchauffement climatique était une opportunité ? » interroge **Jean-Robert Pitte** dans une tribune parue dans *l'Opinion* le 3 octobre. Selon l'académicien, « nous disposons désormais de tant de techniques chaque jour plus performantes que nous sommes capables de rendre notre planète plus propre, son air et ses eaux en particulier, piéger le carbone, diminuer l'effet de serre autant que faire se peut, développer des énergies renouvelables n'émettant aucun déchet, ni aucun atome de carbone. Et tout cela sans revenir à l'âge de pierre et sans décroissance ».

À savoir

Marianne Bastid-Bruguière a donné le 20 septembre à l'ambassade de l'Union européenne à Pékin, sur le sujet *Some lessons from European hands-on sinology in China during the late Qing and Republican era*, la conférence inaugurale du premier colloque sinologique sino-européen organisé par l'École française d'Extrême-Orient, la Fondation Max Weber et l'Université des langues étrangères de Pékin sur la sinologie occidentale en Chine au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle. Le 23 septembre, elle était invitée par M. Huang Xingtao, doyen de la Faculté d'histoire de l'Université du peuple à donner une conférence dans cette faculté sur la sinologie étrangère en Chine. Le même jour, à l'invitation du département d'histoire de l'Université normale de Pékin, elle a donné aux étudiants de première année de maîtrise et de doctorat une conférence-débat en chinois sur les relations sino-européennes contemporaines. Le 25 septembre, à l'invitation des directeurs de *Zhonghua shuju* (China Book Co) et des *Presses commerciales*, elle a été reçue au siège de *Zhonghua shuju*. Elle a pu y voir le fonds d'imprimés très anciens et rares que cette maison d'édition, fondée en 1912, a su collecter et conserver. Les directeurs l'ont ensuite consultée sur la mise en oeuvre et le choix des ouvrages du programme de traductions françaises de livres chinois de sciences humaines et sociales que leur gouvernement les a chargés de mettre en oeuvre.

Philippe Levillain, membre du Conseil scientifique de l'Istituto Paolo VI a participé au Colloque international « Paolo VI e la pace. La Missione della Chiesa nella Comunità dei Popoli », à Concesio (Brescia) les 27-29 septembre. Il a présidé et modéré l'après-midi du 27 septembre consacrée à l'Europe et aux deux Guerres mondiales.

Olivier Houdé était l'invité, avec Stefano Palminteri (laboratoire Neurosciences cognitives et computationnelle de l'ENS) de l'émission « La Méthode scientifique » du 30 septembre (*France Culture*) consacrée aux biais cognitifs, ces mécanismes intuitifs et systématiques qui altèrent le raisonnement et influencent notre prise de décision. Quels sont les mécanismes cognitifs qui permettent leur mise en oeuvre et pourquoi ? Comment les émotions influencent-elles les biais cognitifs ? Comment détecter et, surtout, déjouer ceux-ci ? Pour l'académicien, il s'agit d'*Apprendre à résister* (titre d'un de ses ouvrages, Belin) - car « penser "vraiment", c'est penser contre soi ».

Thierry de Montbrial a participé à la 20^{ème} édition du *World Knowledge Forum* en Corée intitulée « La révolution du savoir 5.0 : la perspicacité nécessaire pour viser la prospérité pour tous » et est intervenu lors d'une session sur le thème « Global Governance Mapped by Top Think Tanks » (la gouvernance globale dessinée par les meilleurs Think Tanks) (cf <https://thierrydemontbrial.com/global-governance-mapped-by-top-think-tanks/>).

La Tribune du 3 octobre relate l'entretien téléphonique dans lequel **Jean-Claude Juncker** a fait part au Premier ministre britannique des préoccupations persistantes de l'Union Européenne. Tout en saluant certaines avancées positives concernant la réglementation des marchandises, il a souligné des « points problématiques », notamment sur la question sensible de la frontière irlandaise : « Nous devons disposer d'une solution juridiquement opérationnelle qui réponde à tous les objectifs du filet de sécurité : empêcher une frontière dure, préserver la coopération Nord-Sud et l'économie insulaire et protéger le marché unique de l'Union Européenne et la place de l'Irlande dans celui-ci ».

Éric Roussel et **Alain Duhamel** ont collaboré à 1974, *l'alternance Giscard*, un documentaire (58') de Pierre Bonte-Joseph dans lequel l'ancien président de la République revient sur les années 1974 -1976 et commente sa pratique du pouvoir, point de vue complété par les témoignages d'anciens collaborateurs et d'anciens ministres. A voir sur le site de la *Chaîne Parlementaire Public-Sénat* (<https://www.publicsenat.fr/emission/documentaires/1974-l-alternance-giscard-142435> et <https://www.dailymotion.com/video/x7lgghoh>).

Éric Roussel a signé récemment deux longs articles sur le Général De Gaulle dans *Le Point* et dans *La Revue des Deux Mondes* (août 2019). Ce dernier, « Le mystère de Gaulle », est accessible en ligne sur <https://www.revuedesdeuxmondes.fr/article-revue/le-mystere-de-gaulle/>.

Jacques de Larosière a participé, le 30 septembre avec Jean-Marc Daniel, directeur de rédaction de la revue *Sociétal*, à une émission de *Radio Notre-Dame*, « Qui arrêtera le train fou des banques centrales ? », sur les conséquences de la politique monétaire à taux zéro sur l'investissement et l'économie (podcast <https://radionotredame.net/emissions/decryptage/30-09-2019/>).

En bref

Le 30 septembre, le Chancelier **Xavier Darcos** et le Secrétaire Perpétuel **Jean-Robert Pitte** ont représenté l'Académie lors de la cérémonie de funérailles de Jacques Chirac en l'église Saint-Sulpice.